

# Conseil Communautaire

## Délibération n°652026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

### Objet : Désignation d'un électeur-représentant au sein d'Hérault Energies

**Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**, rappelle que Par délibération n°542024 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de Lunel Agglo au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique coordonné par le Syndicat Hérault Energies.

Par courrier en date du 14 mars 2025, le syndicat Hérault Energies a sollicité Lunel Agglo aux fins de désignation d'un électeur-représentant qui sera appelé à élire les deux délégués du collège des EPCI de plus de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

Dans ce cadre, il convient de désigner **1 électeur-représentant** parmi les membres du conseil communautaire.

**Monsieur le Président** propose au conseil de désigner un électeur-représentant de la Communauté d'Agglomération qui sera appelé à élire les deux délégués du collège des EPCI de plus de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Président** propose la candidature de monsieur Patrick Cirou en tant qu'électeur - représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein d'Hérault Energies.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation d'un électeur-représentant de la Communauté d'Agglomération qui sera appelé à élire les deux délégués du collège des EPCI de plus de 40 000 habitants au sein du Comité syndical d'Hérault Energies.

**Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation d'un électeur-représentant de la Communauté d'Agglomération au sein d'Hérault Energies, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation d'un électeur-représentant de la Communauté d'Agglomération au sein d'Hérault Energies, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) :

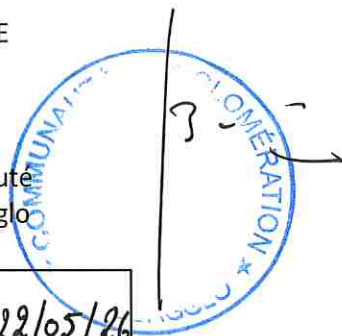
**DESIGNE** monsieur Patrick Cirou en tant qu'électeur-représentant de la Communauté d'Agglomération qui sera appelé à élire les deux délégués du collège des EPCI de plus de 40 000 habitants au sein du Comité syndical d'Hérault Energies, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 22/05/26  
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 22/05/2026  
Reçu en préfecture le 22/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260522-652026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex